

# Charte Santé Sécurité Sûreté Environnement

## Prestataires externes – Sous-traitants

Les prestataires externes qui interviennent en sous-traitance sur l'ensemble de nos sites et chantiers s'engagent à contribuer à notre objectif d'excellence opérationnelle.

Cela implique de :

- **Respecter toutes les dispositions légales** en matière de santé, sécurité et environnement sur leurs activités.
- **S'impliquer dans les démarches locales** d'amélioration visant à :
  - **Réduire l'impact de leurs activités sur l'environnement** et procéder systématiquement à l'analyse des risques afin de prévenir les risques de pollution
  - **Prévenir les risques de leurs interventions** en respectant les pratiques de prévention ci-après :

### Notre objectif :



0 Accident mortel

0 Accident grave

### Nos facteurs de réussite :



Analyse & Préparation



Pré-Start Meeting



Règles d'Or



STOP & Vigilance partagée



HiPo & Plans d'Actions

### 12 Règles d'Or :



#### AVANT DE DEMARRER

**TOUJOURS** préparer l'activité, réaliser l'analyse des risques & pré-start meeting/briefing



#### Levage et manutention mécanisée

**TOUJOURS** se tenir à distance des charges en cours de levage et manutention  
**TOUJOURS** suivre les pratiques de levage et manutention mécanisées sûres



#### NOUS SOMMES PRÊTS

##### Drogues & Alcool

**NE JAMAIS** travailler ou conduire sous influence



#### Espaces confinés

**TOUJOURS** s'assurer que l'accès à l'espace confiné est autorisé et contrôlé



#### EPI & Outillages

**TOUJOURS** porter les EPI et utiliser les outillages adaptés



#### Incendie, Explosion & Travail par point chaud

**NE JAMAIS** réaliser d'opérations par point chaud si le risque d'incendie ou d'explosion n'est pas maîtrisé



#### NOUS SOMMES EN SECURITE

##### Chute de Hauteur

**TOUJOURS** mettre en place des protections collectives contre les chutes de hauteur et d'objet  
**TOUJOURS** porter et attacher le harnais antichute en dernier recours



#### Stabilité des Excavations & Ouvrages provisoires

**TOUJOURS** s'assurer que les fouilles /excavation sont sécurisées et que les ouvrages provisoires sont stables



#### Energies Dangereuses

**TOUJOURS** vérifier l'absence d'énergie résiduelle (électrique, mécanique, chimique, fluides, gaz sous pression, etc.) avant de débiter le travail



#### Santé

**TOUJOURS** s'assurer que l'environnement est sain (produit, poussière, fumées...) et que le travail est adapté à la personne (ergonomie)  
**TOUJOURS** rester vigilant lors de l'utilisation de téléphone portable, tablette etc, ... lors des déplacements



#### Circulations, Engins & Véhicules

**TOUJOURS** se tenir à distance des engins et véhicules en mouvement et garder le contact visuel avec le conducteur



#### STOP ! VIGILANCE PARTAGEE !

**TOUJOURS** arrêter la tâche ou arrêter un collègue quand on ne se sent pas en sécurité et demander de l'aide

# Charte Santé Sécurité Sûreté Environnement

## Chaque prestataire s'engage :

Nous sommes engagés dans un processus d'amélioration continue de la santé, de la sécurité et de la préservation de l'environnement. A ce titre tout prestataire intervenant pour notre compte s'engage à nos côtés à :

- Analyser les risques avant toutes ses interventions et mettre en œuvre les mesures de prévention et de protection associées aux risques santé, sécurité et environnementaux analysés.
- Former et informer son personnel sur les risques associés aux interventions et à l'éventuelle coactivité
- Former et informer son personnel sur les issues et moyens de secours sur le site d'intervention.
- Ne faire intervenir que du personnel qualifié, compétent, autorisé et à fournir sur demande toutes les preuves associées.
- Respecter la propreté du site ou chantier d'intervention ainsi que les consignes de tri des déchets.
- Respecter les procédures et conditions d'accès au site ou chantier d'intervention.
- Utiliser des Equipements de Protection Collective et des Equipements de Protection Individuelle conformes et adaptés aux risques.
- Pour les sites et chantiers exigeant le port du casque, de faire respecter l'utilisation systématique de la jugulaire
- Ne pas prêter ni emprunter de matériel sans convention de prêt formalisée.
- Informer sans délais son donneur d'ordre de tout incident, presque accident, accident ou HiPo<sup>1</sup> et partager tous les éléments d'enquêtes nécessaires à son analyse.
- Respecter l'ensemble des consignes applicables au site ou chantier d'intervention.
- Participer aux kick-off meeting (réunion d'explication et vérification des certifications, formations, matériels, PPSPS) ainsi qu'aux actions d'audit, de visite de prévention, ou de causerie organisée sur le site d'intervention.
- Identifier et signaler un interlocuteur Santé Sécurité et Environnement pour son personnel
- Promouvoir toute idée ou suggestion d'amélioration liée aux conditions d'intervention auprès de ses équipes et de son donneur d'ordre.

Tout écart constaté pourra entraîner des pénalités telles que prévues par les conditions générales d'achats et/ou dans le contrat de sous-traitance.



Je reconnais, en tant que représentant autorisé de la société identifiée ci-dessous, avoir pris connaissance de ce document et **je m'engage à intervenir en cohérence avec les engagements ci-dessus.**

Nom de l'entreprise : DRILLING-France

Nom et Titre du représentant : François COQUART

Date : 02/02/2026

Validité 1 an à compter de la date de signature

Signature :

Cachet de l'entreprise

**SAS DRILLING-France**  
10 Ter rue Wathieumetz  
62130 ST MICHEL / TERNOISE  
Tél. : 03.21.03.20.79  
RCS ARRAS 884 758 867

<sup>1</sup> HIPO : Evénement à haut potentiel de gravité